



Edito



Halle Pozzo à Laroque-Timbaut
Crédit photo : Communauté de
Communes du Roquentin

Ce numéro de la Lettre d'information du Pays intervient à l'issue d'une période de renouvellement des organes délibérants des communes, des communautés de communes, de la communauté d'agglomération et du conseil général. Le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais a réuni à la fin juin ses membres, nouvellement désignés par leurs collectivités respectives. Son Bureau a été renouvelé et le Comité syndical m'a fait l'honneur de me reconduire à sa présidence.

Les mois qui viennent s'annoncent particulièrement importants, avec notamment l'élaboration d'un nouveau Contrat de Pays. La Région Aquitaine a approuvé le 23 juin 2008 notre candidature à un nouveau Contrat, présenté sur la base de l'éva-

luation du précédent. Il comprendra plusieurs volets, parmi lesquels : économie, habitat, services et tourisme. Afin qu'il puisse formuler un avis, la mise en place d'un nouveau Conseil de Développement sera proposée dès la rentrée prochaine. Sa composition et ses missions seront revues pour en faire un outil opérationnel et plus facilement mobilisable.

Simultanément, le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais, véritable espace de Projets, poursuivra les actions engagées dans plusieurs domaines :

- **le tourisme** à travers le Schéma local d'organisation touristique, l'installation du Point d'accueil touristique, l'édition et la diffusion d'un guide touristique de l'Agenais... (cf. articles pages 2 et 3) ;

- **le développement économique** avec le rendu des orientations du Schéma de développement économique qui permettra de définir une politique d'accueil des entreprises et de proposer la création de zones d'activités sur le territoire, dont l'une d'envergure (cf. article pré-

senté page 4) ;

- **le soutien à l'artisanat et au commerce**, avec la mise en place de l'opération collective de l'artisanat et du commerce destinée à soutenir les projets d'investissements et de modernisation dans les PME/PMI ;

- **le programme Habitat du Pays de l'Agenais**, fixant des objectifs en matière d'intervention sur le parc ancien de logements, la production de logements à loyer maîtrisé et faibles consommateurs d'énergie... ;

- **les services**, avec l'élaboration d'un Schéma des services à la population (services à la personne, sports et culture, santé...) ;

- **la collaboration avec le Syndicat Mixte du SDRA**, dans le cadre de l'évolution du Schéma Directeur de la Région Agenaise en Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Je vous donne donc rendez-vous à la rentrée pour un programme de travail chargé et vous souhaite à tous un très bon été.

Jacques Clouché,
Président du Syndicat Mixte
du Pays de l'Agenais

3ème trimestre 2008, n° 7

Sommaire :

LES OPÉRATIONS ENGAGÉES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'AGENAIS :

- LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION TOURISTIQUE A L'ECHELLE DU PAYS **2**

- LE POINT D'ACCUEIL TOURISTIQUE **3**

- LE GUIDE TOURISTIQUE DU PAYS DE L'AGENAIS **3**

- LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE **4**

CONTACTS **4**

Actualités : Composition du Bureau du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais

A l'issue des élections municipales et cantonales du mois de mars 2008, le nouveau comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais a été installé le 26 juin dernier.

A cette occasion, M. Jacques Clouché a été réélu Président du Syndicat Mixte. Le Bureau a également été constitué. Outre le Président, il est composé de 14 membres.

Sa composition est la suivante :

- Pour la Communauté d'Agglomération d'Agen :

Mme Marie-Françoise Massalaz, MM. Christian Dézalos et Michel Lauzana (Trésorier) ;

- Pour la Communauté de Communes d'Astaffort en Brulhois : M. Claude Sarramiac (Vice-président) ;

- Pour la Communauté de Communes du Canton de Laplume en Brulhois : M.

Henri Tandonnet (Vice-président) ;

- Pour la Communauté de Communes des Coteaux de Beauville : M. Thierry Valette (Vice-président) ;

- Pour la Communauté de Communes des Deux Séounes : Mme Christine Bonfanti-Dossat (Vice-présidente) ;

- Pour la Communauté de Communes du Roquentin : M. Georges Denys (Vice-président) ;

- Pour les communes de Bajamont, Castelculier, Pont-du-Casse, St-Caprais-de-Lerm, St-Hilaire-de-Lusignan et St-Pierre-de-Clairac : M. Jean-Paul Pradines (Secrétaire) ;

- Pour le Conseil Général de Lot-et-Garonne : Mme Marie-France Salles, MM. Jean-Michel Drapé, Jean Dreuil, Michel Estéban (Vice-président) et Gilbert Fongaro. ■

- Les Nouvelles du Pays -

Lettre d'information du Pays de l'Agenais

LES OPÉRATIONS ENGAGÉES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'AGENAIS

• La mise en place d'une organisation touristique à l'échelle du Pays



Randonnée VTT à Engayrac
Crédit photo :
Office de Tourisme
des Coteaux de Beauville

« CONCEVOIR
ENSEMBLE DES
PROJETS
D'AVENIR À
L'ÉCHELLE DU
BASSIN DE VIE »

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais s'est doté en juillet 2007 d'une Commission Tourisme, animée par Aïno REPACI, chargée de mission Tourisme au Pays.

Composée d'une vingtaine d'élus, la Commission Tourisme s'est réunie à plusieurs reprises. Elle mène ses travaux en lien très étroit avec l'ensemble des acteurs. Ses réflexions s'inscrivent dans le cadre des nouvelles procédures contractuelles issues notamment du CPER 2007-2013.

Ainsi, le soutien aux territoires, notamment pour la Région, nécessite désormais deux conditions préalables :

- Dans un premier temps, les territoires doivent organiser le maillage de leurs Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI) afin de parvenir à une structuration touristique efficiente.

- D'autre part, les Pays doivent élaborer un programme d'actions sur 3 ans, centré sur une thématique « phare », jugée identitaire et fédératrice pour le territoire, dans une logique de produit, à des fins de commercialisation. La Commission Tourisme du Syndicat Mixte agit donc sur ces deux points.

Pour élaborer le schéma d'organisation touristique, elle a constitué des groupes de travail parmi les OTSI qui réfléchissent aux aspects juridiques, financiers et humains de la démarche. Ces groupes de travail se réunissent régulièrement depuis janvier 2008 et sont animés par la chargée de mission Tourisme. La MOPA (Mission des OTSI et Pays touristiques d'Aquitaine) accompagne gracieusement cette démarche de son expertise technique. A l'issue de ces réflexions, un schéma provisoire

sera élaboré et soumis à la validation des élus.

La Commission Tourisme a choisi de construire le programme d'actions touristique autour de la thématique fédératrice de l'itinérance. Ce terme englobe la randonnée pédestre et équestre, le tourisme fluvial, le cyclotourisme et le tourisme jacquaire (lié à St Jacques de Compostelle). Pour cela, un premier « appel à idées » a été lancé auprès des communes et EPCI du Pays et servira de base à la rédaction du programme.

Le schéma d'organisation des OTSI et le programme d'actions forment ensemble le Schéma Local d'Organisation Touristique (SLOT) qui fera l'objet d'un conventionnement de 3 ans avec le Conseil Régional qui participera au financement des projets inscrits. ■

Les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives du territoire



Le moulin de Cuq
Crédit photo :
Communauté de Communes
d'Astaffort en Brulhois



Conception : L&G Presse

• Le Point d'Accueil Touristique du Pays de l'Agenais

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais a proposé de reprendre, pour la saison 2008, la maîtrise d'ouvrage du Point d'accueil touristique initié en 2005 par la Communauté d'Agglomération d'Agen (CAA). Il s'agit en effet d'amorcer un premier pas vers un tourisme plus structuré à l'échelle du Pays.

Pour mémoire : Le Point d'accueil touristique est né en 2005 du constat par Autoroutes du Sud de la France (ASF) et la Mairie de Le Passage d'une demande croissante d'informations touristiques par les automobilistes s'arrêtant à la gare de péage de l'échangeur n°7 de l'A62. La CAA s'est saisie de cette question et y a installé en 2005 un Point d'accueil touristique pour les deux mois d'été. Face au succès de cette opération, elle a été reconduite en 2006 et 2007.

Le Syndicat mixte s'est attaché à maintenir les partenariats autrefois établis par la CAA pour cette opération, et à en nouer de nouveaux.

Les partenaires de l'édition 2008 sont les suivants : ASF, les Cafés Launay, la Boutique des Fermes, les Vignerons du Brulhois, Walibi, Végétales Visions, le SUA Rugby, la Ferme de Combebonnet, la Ferme de la Bosse, la Table d'Armandie. Les trois derniers partenariats ont été initiés pour la première fois cette année.

En outre, cette opération a été pensée et élaborée en concertation avec le Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne et les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI) du Pays de l'Agenais. Ces derniers ont apporté leur connaissance du territoire

dans la recherche de nouveaux partenaires, ainsi que leur professionnalisme dans la formation des agents d'accueil.

L'ensemble de ces partenariats constitue le fer de lance de l'opération et représente une première pour le Pays de l'Agenais, qui voit un panel varié d'acteurs touristiques de son territoire collaborer autour d'un seul et même projet.

Le Point d'accueil touristique est ouvert du 4 juillet au 7 septembre 2008, 7 jours/7 :

- du lundi au jeudi de 14h à 19h,
- le vendredi et le samedi de 10h à 20h,
- le dimanche de 14h à 19h. ■



Le Chalet installé à la sortie du péage autoroutier de l'A62
Crédit photo : Pays de l'Agenais

• Le Guide touristique du Pays de l'Agenais

La Commission Tourisme du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais a fait le choix, lors de sa réunion du 20 septembre 2007, d'amorcer une communication touristique commune à l'échelle du Pays, par le biais de l'édition d'un Guide touristique du Pays de l'Agenais pour la saison 2008. Pour élaborer ce guide, le Syndicat Mixte a retenu l'entreprise agenaise « L&G Presse ».

La rédaction du contenu du guide a fait l'objet d'une étroite collaboration entre les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI) du Pays de l'Agenais, le Syndicat Mixte et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) de Lot-et-Garonne. En effet, les élus ont souhaité, pour la forme du document, suivre la charte graphique du

CDT. La première collecte de données a été effectuée par l'intermédiaire du SIRTAQUI, base de données touristiques départementale. Il a ensuite été demandé aux OTSI de compléter et/ou de modifier ces données. Enfin, la maquette du document a été soumise aux OTSI pour approbation.

Le Guide touristique du Pays de l'Agenais a été livré en 15 000 exemplaires à la fin mai 2008. Il a ensuite été largement diffusé. Une première diffusion en direction des OTSI a été réalisée à l'occasion de la Bourse aux Dépliants début juin 2008. Plusieurs exemplaires ont été fournis à la Maison de l'Aquitaine à Paris. Le reste de la diffusion se fait d'une part, par le biais du Point d'accueil touristique, d'autre part par

le biais du CDT qui s'attache à fournir les principaux prestataires touristiques du Département.

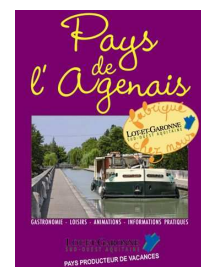
Le Guide touristique du Pays de l'Agenais contient les rubriques suivantes :

- Gastronomie (restaurants et produits locaux),
- Loisirs,
- Animations
- Informations pratiques.

Il propose également un lien vers le Guide des hébergements du Pays de l'Agenais, édité par le CDT et téléchargeable gratuitement sur le site du Conseil Général de Lot-et-Garonne à l'adresse : http://www.cg47.org/decouvrir/hebergement/documents/PDF/H07_Agenais.pdf

Ce guide est disponible dans l'ensemble des OTSI du Pays de l'Agenais. ■

« LE PAYS,
UN NOUVEL
ESPACE OUVERT
À LA
DÉMOCRATIE DE
PROXIMITÉ »



Le Guide touristique du Pays de l'Agenais - Edition 2008
Crédit photo : Pays de l'Agenais

LES OPÉRATIONS ENGAGÉES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'AGENAIS (SUITE ET FIN)

• Le Schéma de Développement Economique du Pays de l'Agenais



L'Agropole à Estillac
Crédit photo : CODE

Dans le cadre du Contrat de Pays 2004-2006, le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais s'est lancé dans l'élaboration de son Schéma de Développement Economique. A l'issue de la consultation, la mission a été confiée à un cabinet extérieur : le bureau d'études CODE basé à Bordeaux.

Le schéma de développement économique est destiné à coordonner les politiques économiques à l'échelle du Pays, et ce, en concertation entre les collectivités. L'objectif est d'élaborer une démarche territoriale, collective et cohérente en matière de développement économique, afin d'éviter la multiplication de démarches isolées. Le schéma doit également permettre en externe de positionner l'offre économique du territoire de manière lisible par rapport aux agglomérations et pays environnants.



La zone de Trenque à Agen
(site de l'ENAP)
Crédit photo : CODE

L'opération vise à réaliser sur le Pays de l'Agenais une étude destinée à déterminer les conditions de développement pour l'émergence ou l'implantation d'activités de production et de services. Un volet spécifique est consacré à l'identification de sites potentiels pour créer

une grande réserve foncière d'intérêt stratégique.

L'étude est organisée selon les phases suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic économique territorial :

- tant interne... : inventaire et état des lieux des infrastructures économiques du Pays, et notamment des zones d'activités existantes, identification des projets et besoins potentiels des entreprises, des porteurs de projets et des collectivités locales, analyse des disponibilités foncières et identification de réserves foncières potentielles... ;

- ...qu'externe : positionnement de l'Agenais au regard des territoires voisins... ;

- La proposition d'axes de développement, inscrits dans un schéma de développement économique du Pays de l'Agenais :

- volet 1 : définition d'une politique d'accueil des entreprises en matière d'infrastructures ;

- volet 2 : proposition d'un projet de création d'une zone d'activités de grande envergure.

Le Bureau d'études CODE est intervenu le 26 juin 2008 devant le comité syndical du Pays de l'Agenais afin de présenter les premières orientations du prochain Schéma de Développement Economique du Pays de l'Agenais. Le bureau d'études met en avant trois priorités :

- développer une stratégie économique territoriale ;
- aménager et acquérir du foncier stratégique ;
- équilibrer le Pays.

Pour répondre à ces priorités, trois orientations sont d'ores et déjà proposées :

1. d'un point de vue opérationnel : finaliser la commercialisation des ZAE existantes ;
2. d'un point de vue territorial : créer des sites économiques d'équilibres et requalifier les zones existantes ;
3. d'un point de vue stratégique : préparer les anticipations foncières économiques en vue de la création du « pôle d'excellence économique de l'Agenais / Horizon 2020 ».

Le contenu détaillé du Schéma de Développement Economique sera présenté aux élus du Pays de l'Agenais à la rentrée prochaine. ■



Cette lettre d'information du Pays de l'Agenais est en principe adressée par messagerie électronique.

Merci de communiquer à l'équipe d'animation du Pays vos coordonnées.

Contacts

Conseil de Développement du Pays de l'Agenais
Groupe de travail "Communication"

Equipe d'animation du Pays de l'Agenais

Bénédicte Laurens, Julie Deroy, Aïno Repaci, Martine Espagne

Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais

4. bis avenue du Général de Gaulle
47000 Agen

Tél. : 05.53.77.18.55

Fax : 05.53.77.18.58

pays.agenais@agallo-agen.fr

www.agallo-agen.fr